

COMMUNE DE FOREST
Mme F. de WAEPENAERE
Rue du Curé, 2
1190 BRUXELLES

V/Réf : PU 24298
N/Réf. : AVL/CC/FRT-2.57/s.441
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objets : FOREST. Chaussée de Bruxelles, 32. Installation d'une terrasse en toiture.
Demande de permis d'urbanisme

En réponse à votre lettre du 4 septembre 2008 sous référence, réceptionnée le 8 septembre, nous avons l'honneur de vous vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 17 septembre 2008 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble récent, situé dans la zone de protection de l'abbaye de Forest, classée comme monument et comme site ainsi que de la maison communale de Forest, également classée comme monument et située juste en face du bien concerné.

Elle porte sur l'aménagement d'une terrasse en caillebotis sur une toiture plate située au 4^{ème} étage de l'immeuble ainsi que d'une porte-fenêtre pour donner accès à celle-ci.
L'aménagement induit également le placement d'un garde-corps sur tout le périmètre de la toiture plate.

La Commission ne s'oppose pas à l'intervention sur son principe. Elle constate néanmoins que le bâtiment se situe à l'intersection de plusieurs perspectives et est donc fort vu depuis de nombreux endroits. Afin de réduire au maximum les nuisances visuelles des différents équipements de terrasse (plantes vertes, parasols, etc.) ainsi que du garde-corps, **la Commission demande que la terrasse soit aménagée le plus en retrait possible par rapport aux bords de la toiture qui donnent sur la chaussée de Bruxelles, de manière à rendre ces équipements les moins visibles possible depuis l'espace public.**

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Françoise CORDIER
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY